

=====  
Arrondissement de Lens  
=====

=====  
Canton de Wingles  
=====

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal  
Séance ordinaire du mercredi 29 avril 2026  
Nombre de conseillers en exercice : 29  
Date de la convocation à la réunion : jeudi 16 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le mercredi 29 avril à 18 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni en salle des mariages sous la présidence de Madame Daisy DUVEAU, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite au moins douze jours à l'avance, laquelle a été affichée à la porte de la Mairie conformément à la réglementation en vigueur.

Présents : (29) Madame Daisy DUVEAU, Monsieur Anthony DESMIS, Madame Pauline DEJARDIN, Monsieur Antoine IBBA, Madame Nathalie BLONDEL, Monsieur Yannick MATUSZEWSKI, Madame Caroline TAILLEZ, Monsieur Christophe TURPIN, Madame Annie SAGOT, Monsieur Alain TROULIER, Monsieur Sylvain GORILLIOT, Madame Sylvie RANVIN, Madame Sylvie HARLE, Madame Valérie AVERLANT, Monsieur Franck PRUVOST, Madame Linda CAFFIER, Monsieur Franck DUBOIS, Monsieur Benoît BAURIN, Madame Sophie BOUVEUR, Madame Manon VASSE, Monsieur Lilian LEGRAND, Monsieur Patrick MANIA, Madame Cathie WASIKOWSKI, Madame Nathalie LEROY, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Julien VOULIOT, Monsieur Christian CHAMPIRE, Madame Sandie LECLERCQ, et Monsieur Grégory MAGNOLIA.

Excusés : (0)

Absents : (0)

Monsieur Christophe TURPIN est élu comme secrétaire de séance.

2026-70 Fixation des tarifs relatifs à la vente de boissons et d'alimentation, et aux frais d'inscriptions des participants aux manifestations communales

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que la Ville de Grenay accorde une place importante aux manifestations communales en vue de dynamiser le territoire et la vie sociale en général,

Considérant que la ville, dans le cadre de ses manifestations, souhaite vendre des viennoiseries, des sandwiches, des sucreries, des boissons et fixer des frais d'inscription des participants pour certaines manifestations,

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'approuver les tarifs suivants :

Produits	Tarifs
Boissons soft et perrier	2 €
Eau	1 €
Bière	3 €
Café	1 €
Sucrieries	2 €
Pâtisseries	2 €
Sandwich	3 €
Frais d'inscription des participants	Allant de 3 € à 20 €
Caution pour écocup	1 €

Décision du Conseil Municipal :

- Votes favorables : 21
- Votes défavorables : 0
- Abstentions : 8

Adopte  
Le secrétaire de séance,  
Christophe TURPIN



Pour extrait conforme au Registre  
La Maire,  
Daisy DUVEAU

